

# Témoins

Témoins n°66

# 66

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série - n°66 - 2,30 €  
septembre - octobre 2017

## Ordonnances Macron La déréglementation **SAUVAGE !**



le  
snj  
cgt

Syndicat national des journalistes CGT 263, rue de Paris - Case 570 - 93514 Montreuil Cedex  
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : snj@cgt.fr - Site Internet : www.snjcgt.fr

## Macron : la plainte sans infraction

Publié cet été, le communiqué a eu un certain retentissement. Le SNJ-CGT réagit à la plainte déposée par Emmanuel Macron, alors en vacances à Marseille, contre un photographe qu'il accuse de « harcèlement et tentative d'atteinte à la vie privée ». Le syndicat, qui précise ne pas se reconnaître « dans cette presse dite "people" », demande néanmoins au président de la République de retirer sa plainte. Surtout venant de quelqu'un « qui a largement usé et abusé de la presse, aussi bien "people" que d'information ». Emmanuel Macron a finalement retiré sa plainte, pour « réchauffer ses relations avec les médias », assure « en exclusivité » l'édition du 15 septembre de *Challenges*. Pas du tout, révèle Mediapart le 20 septembre : « L'enquête préliminaire [...] a été classée sans suite pour "absence d'infraction". »

## Morandini : l'émission sans téléspectateurs

Jean-Marc Morandini est revenu par la petite porte à Télé Bolloré, avec « Morandini Live » sur CNews. Selon *l'Express*, de 81 000 spectateurs le 4 septembre, l'audience de l'émission plonge le 8 septembre à 50 000 puis à 27 000 le 14 septembre. Dès le premier jour, Jean-Marc Morandini annonce qu'il n'aura pas « des invités tous les jours » car « on les voit partout, ils servent la même soupe ». Ou peut-être parce qu'ils ne veulent pas venir ? Un mois après le retour de Morandini à l'antenne, une de ses chroniqueuses, l'humoriste Farah RK, claque la porte, confiant à *l'Express* : « Quand tu es payée 90 € par émission, qu'il n'y a pas de plannings, qu'on ne te parle de rien, que tu sors tes vidéos toi-même, que tu fais tes montages toi-même, et ne touches même pas tes droits d'auteur, tu cherches le plaisir auquel te rattacher. » Pas d'invités, pas de téléspectateurs, pas de chroniqueurs : cela va être compliqué.



## Virgin Radio : la locale sans localier

Les réseaux nationaux de radio privés ont depuis longtemps créé des stations locales en leur affectant des moyens souvent très chiches en animateurs et journalistes. Dernièrement, le groupe Lagardère a fait fort, réussissant à faire valider par le CSA son projet de « réaliser l'information locale de Virgin Radio à Metz depuis la station de cette même radio à Nancy », dénoncent dans un communiqué commun le SNJ-CGT, la CFDT Journalistes et le SNJ. Selon les trois syndicats, « le CSA ne respecte ni son rôle de déontologue ni même la loi qui oblige les radios locales à réaliser un programme local localement ». « L'information radiophonique locale ne peut s'exonérer de la présence quotidienne, physique et non pas virtuelle, d'un journaliste. Et pourquoi pas, à l'avenir, produire de l'information locale depuis un studio de La Plaine-Saint-Denis ? Et pourquoi pas depuis un pays aux règles sociales plus simples ? », interroge le communiqué.

## Témoins

Revue trimestrielle du  
Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Carole Collinet-Appéré, Bors De Carlisle, Michel Diard, Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Fernando Malverde, Véronique Marchand, Vina Reevel, Emmanuel Vire.

Photos : Carole Collinet-Appéré, Patrick Kamenka, Jean Pouech, Thomas Ribolowski.

Dessins : Babouse.

Photo de une : Thomas Ribolowski.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.

Secrétaire de rédaction : Jean Tortrat.

Révision : Francis Ambrois.

Rédaction graphique : Ilaé Roc.

Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Alliales (01 41 98 37 97).

Commission paritaire : 0916 S 06290.

N° ISSN : 1281-1343.

## Témoins

Nouvelle série, n° 66 /  
septembre-octobre 2017

# Sommaire

### DOSSIER

- Ordonnances Macron. Vous reprendrez bien un peu de déréglementation sauvage ? ..... 4
- La protection légale s'efface devant le sur-mesure patronal ..... 7
- Journalistes. Un statut encore un peu plus menacé ..... 8

### ACTU MÉDIAS

- Audiovisuel public. La politique de la destruction ..... 8
- France Télévisions. L'uniformisation poursuit sa route ..... 10
- France 3. Les éditions locales en sursis ..... 11

### TRIBUNE

- Paris 2024. Je ne veux voir qu'une tête !

### VIE SYNDICALE

- Visa pour l'image ..... 14

### JURIDIQUE

- AFP. Le reporter-photographe, militant du SNJ-CGT, a bien été discriminé ..... 15

### INTERNATIONAL

- Loup Bureau : « Le régime turc est en pleine dérive autoritaire » ..... 16
- Turquie. Can Dundar à Paris : solidarité face à la répression ..... 18

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41  
Fax : 01 55 82 87 45 / Courrier électronique :  
snj@cgt.fr / www.snjcgf.fr / twitter.com/snjcgt

### En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

# Emmanuel Macron, président d'une minorité privilégiée

Une « politique libérale visant à accroître les inégalités au profit d'une minorité ». Voilà comment la CGT, FO, Solidaires, l'Unef, l'UNL et la FIDL résument la politique mise en place par Emmanuel Macron. Les six organisations appellent à « faire du 16 novembre 2017 une journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne, par des grèves et manifestations ». Leur appel commun dénonce en premier lieu les « nombreuses dispositions inacceptables des ordonnances, limitant les droits des salarié.e.s ». Mais aussi les « risques qui pèsent en matière d'assurance chômage ou de formation professionnelle », les « mesures précarisant toujours un peu plus l'emploi et l'insertion des jeunes sur le marché du travail », la « remise en cause des droits à l'avenir des jeunes par l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur », la « modération salariale », l'« augmentation de la CSG » et les « atteintes au service public et à la protection sociale ». Cette unité syndicale, tardive et incomplète, a été difficile à obtenir. De son côté, la CGT avait appelé dès le début de l'été à la mobilisation réussie du 12 septembre. La suite ne lui a pas donné tort.

## Menaces sur la convention collective

Affaiblissement des garanties collectives, promotion du sur-mesure patronal par la primauté des accords d'entreprise, facilitation des règles et assouplissement des causes de licenciement, volonté de faire reculer la représentation syndicale dans les entreprises : la liste des mauvais coups des ordonnances Macron est longue. La menace est générale et les journalistes ne font pas exception, avec les incertitudes qui pèsent sur la convention collective ou la clause de cession, pour ne citer que ces deux exemples. Et, déjà, les prochaines attaques se profilent. Trois chantiers sont sur la table, pour un projet de loi prévu au printemps : l'apprentissage, la formation

professionnelle et l'assurance chômage. Si toutes les intentions gouvernementales ne sont pas encore dévoilées, certains risques sont déjà évidents. Celui, par exemple, de calquer la politique de l'apprentissage et de la formation professionnelle sur les seuls besoins patronaux. Avec en toile de fond le mythe des centaines de milliers d'offres d'emploi qui ne seraient pas pourvues chaque année. Le risque aussi de voir encore diminuer l'indemnisation des chômeurs, alors que la mise en place, début novembre, de la nouvelle convention d'assurance chômage porte déjà des coups graves aux seniors et aux salariés les plus précaires.

## SNJ-CGT : représentativité en hausse de deux points

Dans ce contexte, le calcul de la représentativité de la convention collective des journalistes, basé sur les résultats des élections professionnelles dans les entreprises entre 2013 et 2016, est un encouragement pour l'action du syndicat et de ses militants. Avec 27,75 % des voix<sup>1</sup>, le SNJ-CGT est en progression de plus de deux points. C'est un bon résultat qu'il nous faudra confirmer aux élections à la carte de presse du printemps prochain.

Nous ne pouvons terminer cet édito sans évoquer la mémoire de Louis Viannet, disparu en octobre à l'âge de 84 ans. Secrétaire général de la CGT de 1992 à 1999, il a notamment été l'artisan d'une prise de distance avec le PCF. Il est aussi le père de l'expression de « syndicalisme rassemblé », une conception qui suscite encore des débats enflammés lors de chaque congrès de la CGT. Louis Viannet fut aussi directeur pendant dix ans de *la Vie ouvrière*, le magazine de la CGT, à l'époque hebdomadaire. ■

**Emmanuel Vire** Secrétaire général du SNJ-CGT

1. Un arrêté du 5 octobre 2017 a fixé la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale de travail des journalistes et donc habilitées à négocier des accords de branche : le SNJ (37,67 %), le SNJ-CGT (27,75 %), la CFDT (22,87 %) et FO (11,70 %).



**Ordonnances Macron**

**VOUS REPRENDREZ**

**UN PEU DE DÉRÈGLEMENT**

**SAUVAGE ?**





acle

LA CULTURE  
GENT !

mping social !

# BIEN NTATION

al des Journalistes-CGT

DE LUTTE  
DES CLASSES

CGT

**La suite de la loi El Khomri en pire, voilà comment pourraient se résumer les ordonnances Macron sur le travail, qui affaiblissent les garanties minimales aujourd'hui apportées par le code du travail**

**et les accords de branche. Leurs effets toucheront tous les salariés. Les journalistes ne font pas exception. Des composantes majeures de leur statut sont en effet remises en cause. Explications.**

**D**ans la novlangue macronienne, on appelle cela une « concertation ». Certes, le gouvernement a reçu à plusieurs reprises chaque organisation syndicale et patronale représentative pendant l'été. Mais pour écouter qui ? Pas la CGT, en tout cas, qui ne retrouve évidemment aucune de ses propositions dans les cent cinquante pages d'ordonnances. La CGT n'a cessé de demander au gouvernement de fonctionner en réunions « multilatérales » avec l'ensemble des organisations pour que chacun soit au même niveau d'information et pour permettre un réel échange de points de vue. Le pouvoir a fait semblant d'accéder à cette demande en présentant la réunion du 31 août comme une multilatérale. Sauf que, à peine quelques heures plus tard, lesdites ordonnances étaient présentées à la presse. De qui se moque-t-on ? Annoncées par la CGT depuis fin juin, les manifestations du 12 septembre, auxquelles s'était rallié Solidaires, ont été un vrai succès, avec cinq cent mille personnes

un peu partout en France. Elles ont été suivies par les mobilisations des 21 septembre et 19 octobre, marquées par la difficulté d'obtenir l'unité syndicale. Solidaires et la FSU avaient cependant appelé à rejoindre la CGT.

### **Appel commun CGT, FO, Solidaires et Unef pour le 16 novembre**

La CFE-CGC avait pourtant adopté un discours très critique dès le début des réunions au ministère du Travail, dénonçant notamment le barème des indemnités prud'homales, la généralisation du contrat de chantier ou encore la disparition du CHSCT. De leur côté, les directions de FO et de la CFDT ont été chahutées par leur base à la rentrée. Jean-Claude Mailly a même été mis en minorité lors du Comité confédéral national de fin septembre avec le vote d'une résolution clairement contre les ordonnances Macron. Alors que se profilaient les manifestations du 12 septembre, de nombreuses unions départementales et fédérations de FO avaient appelé à rejoindre le mouvement.

Début octobre, c'est la direction de la CFDT, à l'occasion d'un événement censé fêter sa première place de syndicat représentatif dans le privé, qui a entendu tout le mal que pensent beaucoup de ses militants de cette véritable « loi travail XXL ». Le Conseil national de la CFDT journalistes des 21 et 22 septembre est même allé très loin, faisant part « de son mécontentement et de son inquiétude ». Il craint notamment « l'apparition chez les adhérents et salariés d'un sentiment de collusion entre d'un côté la CFDT et de l'autre ce gouvernement et le patronat », mais également « la décrédibilisation de la CFDT, organisation syndicale qui donne l'impression de n'être plus en capacité d'appeler à manifester malgré un désaccord de fond ». Fait notable, la réunion intersyndicale nationale du 24 octobre a, elle, été marquée par un appel commun de la CGT, de FO, de Solidaires et de l'Unef à une journée de mobilisation le 16 novembre.

### **La victoire des routiers et des dockers**

La CGT, elle, n'a jamais varié dans son jugement, rejetant en bloc cette véritable casse des protections collectives et légales au profit du sur-mesure patronal, entreprise par entreprise, qui ne pourra que mettre en concurrence les salariés entre eux. Les sondages lui donnent raison, qui prouvent qu'une majorité de Français sont opposés au contenu des ordonnances Macron et comprennent qu'elles ne feront qu'aggraver leur situation. Et le mécontentement ne s'arrête pas là. Il suffit par exemple de voir le succès de la manifestation de la Fonction publique du 10 octobre, ou encore la mobilisation des organisations de retraités, notamment contre l'augmentation de la CSG. Les victoires obtenues par les routiers et les dockers, qui ont enfoncé un coin contre les ordonnances Macron, prouvent aussi que la mobilisation peut payer. ■



PHOTOS THOMAS RIBOLOWSKI

# LA PROTECTION légale s'efface devant le sur-mesure PATRONAL

En donnant la priorité aux accords d'entreprise, les dispositions des ordonnances Macron ouvrent la porte à une véritable mise en concurrence des salariés, d'une entreprise à une autre.

## L'entreprise prime sur la branche

Débutée par la loi El Khomri, l'inversion de la hiérarchie des normes est désormais généralisée. Ainsi, dans la plupart des domaines du code du travail, l'accord d'entreprise peut déroger à l'accord de branche de façon défavorable. Un accord d'entreprise pourra porter sur l'aménagement de la durée du travail, ses modalités d'organisation et de répartition, la rémunération de base et tout autre avantage ou accessoire du salaire (prime d'ancienneté, treizième mois...), la mobilité professionnelle ou géographique interne à l'entreprise. Onze exceptions restent du domaine exclusif de la branche : salaires minima, classifications professionnelles, nombre maximum de CDD et délai de carence, définition des règles du « CDI de projet »... Mais, même là, comment y voir une avancée quand on sait que les règles encadrant les CDD étaient jusqu'à maintenant du domaine de la loi et donc communes à tous ? Ou quand on précise que le CDI de projet, transposition du CDI de chantier jusque-là réservé au bâtiment et à la prestation informatique, peut désormais, si un accord de branche est signé, concerner tout domaine d'activité ?

## Les syndicats évincés des négociations

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, la négociation pourra se faire en l'absence de délégués syndicaux pour tous les sujets ouverts à négociation. Dans les entreprises de moins de 11 salariés – c'est le cas par exemple de très nombreux titres de la presse hebdomadaire régionale ou de radios associatives –, le chef d'entreprise pourra procéder à un référendum auprès des salariés pour faire valider un projet d'accord. Quel secret du vote assurer dans des entreprises d'une si petite taille ? Comment ne pas imaginer, par ailleurs, des consultations biaisées par le chantage à l'emploi, avec des arguments du type : « C'est ça ou on ferme la boîte. » Et quand une entreprise d'un secteur

aura validé telle régression sociale, il y a fort à parier que d'autres patrons, sous prétexte de s'aligner sur la concurrence, imposeront le même type de mesure.

## La banalisation du licenciement abusif

C'est une des mesures les plus révoltantes de ces ordonnances. Désormais, les indemnités prud'homales versées en cas de licenciement abusif (à ne pas confondre, bien sûr, avec les indemnités de licenciement) devront respecter un barème avec plancher et plafond. Outre que c'est une remise en cause de la liberté du juge prud'homal d'estimer à combien il fixe la réparation intégrale du préjudice, c'est une véritable porte ouverte à la planification des licenciements sans cause. Le patron pourra en effet faire son calcul selon ces termes : « Étant donné ce que je risque, est-il rentable de licencier ce salarié sans raison ? »

Dans les entreprises de plus de 11 salariés, le plancher de l'indemnité va d'un mois de salaire, pour un salarié ayant un an d'ancienneté, à trois mois de salaire à partir de deux ans d'ancienneté<sup>1</sup>. Quant au plafond, il va d'un mois de salaire pour un salarié ayant moins d'un an d'ancienneté à vingt mois de salaire à partir de 29 ans d'ancienneté. Dans les entreprises de moins de 11 salariés, l'indemnité minimale va d'un demi-mois à deux mois et demi de salaire en fonction de l'ancienneté. Une misère.

Dernière précision : en cas de nullité du licenciement (par exemple, le licenciement d'une femme enceinte), l'indemnité minimale passe de douze à six mois de salaire. Dans ces conditions, pourquoi se gêner ? À noter que l'augmentation de 25 % des indemnités légales de licenciement est à relativiser sérieusement. En effet, seule l'indemnité en dessous de 15 ans d'ancienneté (qui passe de 20 % à 25 % de mois de salaire par année d'ancienneté) est concernée. Les deux quizièmes de mois de salaire par année d'ancienneté

supplémentaires, accordés à partir de 10 ans, eux, ne bougent pas.

## Licenciement sécurisé, recours limité

Les ordonnances prévoient qu'un formulaire type de notification de licenciement va être créé, précisant les mentions obligatoires à faire figurer. Actuellement, le défaut de motivation du licenciement est considéré comme un vice de fond de la procédure, qui prive le licenciement de cause réelle et sérieuse, entraînant une indemnité pour le salarié d'un minimum de six mois de salaire. En outre, aujourd'hui, les motifs figurant dans la lettre de licenciement ne peuvent plus être modifiés par l'employeur. Désormais, ils peuvent être changés ou complétés. Il suffisait d'y penser ! De même, l'absence de transmission dans les quarante-huit heures d'un contrat écrit pour les embauches en CDD (très fréquentes dans les entreprises de presse) n'entraînera plus de requalification automatique en CDI. Parallèlement, le délai pour contester un licenciement est ramené de deux à un an. En voilà une mesure intelligente pour désengorger les prud'hommes ! Enfin, en cas de plan de licenciements, l'employeur ne sera plus tenu de faire aux salariés des propositions de reclassement individualisées. Il pourra se contenter d'une liste, sur l'Intranet ou sur un panneau d'affichage. Des modifications importantes sont également apportées au périmètre d'appréciation des causes de licenciement économique et au transfert des contrats de travail (voir pages suivantes).

## Fusion des IRP et disparition du CHSCT

Dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés, le comité d'entreprise, le CHSCT et les délégués du personnel vont fusionner en une instance unique appelée Comité social et économique (CSE). Le périmètre de ►►

►► mise en place du CSE est celui des CE. L'établissement, qui a un caractère distinct au sens des délégués du personnel, pourra seulement avoir des représentants de proximité si un accord le prévoit. Une vraie politique de raréfaction et de professionnalisation des élus du personnel, qui devront désormais gérer les questions liées à la vie quotidienne des entreprises (le domaine des DP), maîtriser

les compétences économiques et stratégiques (le CE), et la santé et la sécurité au travail (le CHSCT). Le CSE pourra toujours déclencher des actions en justice et solliciter des expertises, mais il devra s'acquitter d'une participation financière forfaitaire de 20 % du coût des expertises. Par ailleurs, seules les entreprises de plus de 300 salariés, celles classées Seveso (risque chimique, risque d'explosion...)

et celles du domaine nucléaire conserveront obligatoirement une commission « hygiène, sécurité et conditions de travail ». Reste à en connaître les prérogatives exactes. ■

1. Jusqu'à maintenant, l'indemnité prud'homale pour licenciement abusif était au minimum de six mois de salaire dans les entreprises de plus de 11 salariés et à condition d'avoir plus de deux ans d'ancienneté.

# JOURNALISTES : un statut encore un peu plus MENACÉ

**Convention collective, clause de cession, plans de suppression de postes... Témoins passe en revue les principales attaques concernant plus particulièrement les rédactions.**

## La convention collective dans le viseur

En donnant la primauté à l'entreprise sur la branche, les ordonnances Macron mettent à mal deux dispositions emblématiques de la convention collective nationale des journalistes, le treizième mois et la prime d'ancienneté. Chez les journalistes, la prime d'ancienneté comprend deux composantes. La première se fonde sur l'ancienneté dans le métier, généralement calculée à partir de la première année d'obtention de la carte de presse. La seconde est liée à l'ancienneté dans l'entreprise. Ainsi, un journaliste qui a cinq ans d'ancienneté (professionnelle et dans l'entreprise) a droit à 5 % de prime ; celui qui en a vingt a droit à 20 %. C'est loin d'être négligeable.

## La clause de cession remise en cause ?

Avant les ordonnances, la revente d'une entreprise entraînait la reprise obligatoire de tous les contrats de travail. Ce n'est désormais plus le cas. Dans les rédactions, cette disposition permettra-t-elle aux patrons de médias d'échapper à la clause de cession, inscrite dans le code du travail ?

## Une explosion de la précarité

Généralisation des contrats de chantier rebaptisés « contrats de projet », possibilité d'allonger la durée des CDD et d'augmenter le

nombre de leurs renouvellements, les ordonnances ouvrent grand la porte à une précarisation encore plus massive du travail. On peut faire confiance aux patrons des médias pour mettre toute leur inventivité au service de cette cause. Il n'est qu'à voir qu'entre 1990 et 2015, la proportion de journalistes à la pige ou en CDD est passée d'un peu moins de 15 % à près de 22 %<sup>1</sup>. Et encore, il ne s'agit que de ceux qui ont pu obtenir leur carte de presse. Par définition, la précarité est encore plus forte chez ceux qui ne peuvent l'avoir.

## Fini les PSE, place aux "ruptures conventionnelles collectives"

À la Voix du Nord, ce sont plus de cent emplois qui ont été supprimés. Comme souvent dans ces cas-là, la direction a joué la carte des « départs volontaires ». Et comme souvent aussi, le nombre de « candidats » dépassait le nombre de postes supprimés. Constat très inquiétant sur l'ambiance et les conditions de travail qui règnent aujourd'hui dans les entreprises, médias compris. En créant la « rupture conventionnelle collective », pas soumise aux mêmes règles que le PSE, Emmanuel Macron donne encore plus de souplesse aux plans de suppression de postes. Non seulement ils n'auront plus besoin d'être justifiés par des causes économiques mais ils pourront aussi être assortis de garanties inférieures à un PSE. Chez les journalistes, c'est clairement

la remise en cause de la règle du « mois de salaire par année d'ancienneté » en dessous de 15 ans pour le calcul de l'indemnité de licenciement. De tels plans permettraient également aux patrons de presse d'échapper à la commission arbitrale des journalistes, souveraine pour fixer le montant de l'indemnité de licenciement au-delà de 15 ans d'ancienneté. Ils en rêvaient depuis tellement longtemps.

## Licenciements à la carte dans les groupes mondialisés

Les Italiens de Mondadori pour *Télé-Star, Sciences et Vie, Auto Plus, Grazia, Modes et Travaux, Top Santé...* Les Allemands de Grüner + Jahr (groupe Bertelsmann) pour *National Geographic, Geo, VSD, Télé loisirs, Capital, Gala, Femme actuelle, Voici...* On pourrait aussi évoquer M6 et RTL (Bertelsmann) ou Altice-SFR (*l'Express, Libération...*), dont le siège est à l'étranger. Ils sont en effet nombreux les journalistes français à travailler dans des filiales de groupes internationaux, à qui les ordonnances Macron permettent désormais de lancer un plan de licenciements économiques apprécié au seul niveau national. D'où la possibilité de mettre en difficulté des filiales françaises pour justifier des licenciements, en augmentant des loyers ou les redevances payées à la holding, par exemple. ■

1. Chiffres de la CCIJP repris dans l'étude « L'insertion et les parcours professionnels des diplômés de formations en journalisme », IFP/Carims, université Panthéon Assas Paris II, septembre 2017.

## Audiovisuel public

# La politique de la destruction

**La loi de finances 2018 a multiplié les mesures d'économies dans tous les secteurs publics. Pour l'audiovisuel public, déjà fragile et sous-financé, elle pourrait s'avérer catastrophique et le prélude à une réorganisation, pour en réduire la taille et les missions. Des centaines de suppressions d'emploi, des fermetures de sites ou la disparition de chaînes ne sont pas à exclure. Pourtant, des solutions de financement simples existent.**

Par Fernando Malverde\*

Ce n'est qu'une des mauvaises nouvelles de la rentrée : le gouvernement a réduit le budget de l'audiovisuel public de 80 millions d'euros. Pourquoi, après tout, ce secteur serait-il à l'abri de la révolution thatchérienne engagée par Emmanuel Macron ? Qui va s'en inquiéter, alors qu'il y a tant de raisons de s'indigner ? Après les ordonnances qui démantèlent le code du travail, le budget 2018 qui prévoit au minimum 16 milliards d'euros d'économies va imposer une cure d'austérité à la Sécurité sociale, réduire les APL des plus modestes, supprimer 120 000 emplois aidés et des milliers de postes de fonctionnaires...

## Un nouveau séisme

Pour les télévisions et les radios publiques, la période qui s'ouvre est un séisme comparable à l'annonce brutale, faite en 2008 par Nicolas Sarkozy, de la suppression totale

de la publicité à France Télévisions. La ressource publicitaire avant 20 h a finalement été sauvegardée mais la fragilité de l'entreprise publique est devenue structurelle. En 2012, à peine arrivé au pouvoir, François Hollande s'était engagé à respecter le pacte d'austérité négocié par son prédécesseur avec Angela Merkel. Le plan d'économies pour la télévision publique mis en place par Rémy Pflimlin s'était alors traduit par 750 suppressions d'emploi. Comme l'expliquait alors Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, il fallait bien que son ministère et France Télévisions participent « à l'effort commun pour redresser les finances publiques » (*Le Monde* du 3 juillet 2013). Et la saignée s'est poursuivie. En 2016, lors de la signature des nouveaux contrats d'objectifs et de moyens avec l'État, Delphine Ernotte s'est engagée à supprimer 500 emplois supplémentaires à France Télévisions d'ici 2020 par le non-remplacement de la moitié des départs à la retraite. De son côté, Radio France doit supprimer 270 emplois.

## Financer les cadeaux fiscaux aux plus riches

Aujourd'hui, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Emmanuel Macron et les ayatollahs de Bercy veulent faire plus fort, aller plus vite. Pour financer près de 5 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches, il faut maintenant imposer des économies considérables dans tous les secteurs publics. La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, utilise les mêmes éléments de langage que les gouvernements précédents : « Il faut participer à l'effort général » (*Le Figaro* du 28 septembre 2017).

Pour France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, l'INA et Arte, c'est un coup de massue. Selon la CGT, l'économie réclamée pourrait se traduire à France Télévisions par la suppression de 700 postes de plus dès 2018. Malheureusement, comme il l'a annoncé pendant l'élection présidentielle, le programme d'Emmanuel Macron



pour l'audiovisuel public pourrait être encore beaucoup plus destructeur : suppression de chaînes, mariage forcé entre France Télévisions et Radio France, réduction du nombre de régions à France 3 et fermeture de sites... La boîte à idées est ouverte ! Une loi de réorganisation et de démantèlement partiel de l'audiovisuel public et de ses missions serait prévue dès le printemps prochain.

## Des moyens déjà insuffisants

Les entreprises de l'audiovisuel public ont pourtant déjà du mal à remplir leurs missions : informer, distraire, créer du lien social et un imaginaire partagé. Contrainte à des économies sans fin, France Télévisions en est réduite à fusionner ses rédactions nationales et à rétrécir ses ambitions. Avant même les effets des économies à venir, Radio France a fermé ses locales FIP et France 3 a l'intention de supprimer ses éditions de proximité en 2018.

Il y a sans doute beaucoup de reproches à faire à l'audiovisuel public quant à ses manquements ou à ses faiblesses, l'absence d'audace dans certaines de ses fictions ou programmes, la « pensée unique » de ses éditorialistes politiques et économiques, mais Nathalie Saint-Cricq, François Lenglet et leur continuelle pédagogie du libéralisme doivent-ils faire oublier « Cash investigation » ou la liberté de ton de Guillaume Meurice ? Les leçons exaspérantes de Jean-Michel Apathie écrasent-elles le travail de milliers de professionnels, plus anonymes, ardents défenseurs de leur mission publique ?

Les réseaux sociaux, les projets de chaînes ►►

►► « alternatives » sur YouTube, les médias associatifs, même indispensables au fonctionnement démocratique, ne peuvent en aucun cas remplacer la nécessité d'un grand service public de l'audiovisuel, qui nous appartient à tous, avec des chaînes de télévision et de radio implantées sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin. Que serait le paysage audiovisuel s'il était entièrement entre les mains du marché et de quelques milliardaires ?

### Moins bien doté qu'en Allemagne et en Angleterre

Il faut en prendre la mesure : les entreprises publiques emploient encore près de 17 000 salariés directs, mais l'ensemble du secteur audiovisuel fait vivre 100 000 personnes en France, grâce au système de l'intermittence et à la commande publique. Chaque année, France Télévisions achète aux producteurs privés pour près d'un milliard d'euros de programmes<sup>1</sup>.

L'audiovisuel public français est fragile. Il est beaucoup moins bien financé que celui de nos voisins allemands et anglais. Résultat : la production de fictions et de documentaires est, en France, deux à trois fois moins importante<sup>2</sup>. Et cela, sans parler des géants américains comme Netflix et ses 70 millions d'abonnés dans le monde. Le gouvernement doit revenir sur son projet de destruction programmée de nos entreprises audiovisuelles. S'il persiste dans sa volonté d'imposer son gigantesque coup de rabot budgétaire, il doit compenser cette perte. Un simple décret peut, au plus vite, autoriser une fenêtre de publicité entre 20 h et 21 h sur les antennes de France Télévisions. Elle pourrait rapporter 60 millions d'euros selon les experts. Au moins le temps d'un débat public approfondi sur un financement assuré et pérenne de la télévision publique. Une solution existe, comme l'on fait les Allemands : l'élargissement de l'assiette de la redevance à tous les foyers. Un élargissement indexé sur les revenus, qui pourrait même signifier une baisse d'impôts pour les téléspectateurs des classes populaires. Le pragmatisme et la sauvegarde du service public doivent l'emporter. ■

\* Journaliste, élu CGT au CCE de France Télévisions.

1. En raison des décrets Tasca, ces programmes entièrement financés avec de l'argent public appartiennent ensuite aux producteurs privés. C'est le cas par exemple de « Plus belle la vie », le feuilleton de France 3, dont les droits sont la propriété... d'une filiale de TF1 !

2. La redevance est de 216 € en Allemagne, de 175 € au Royaume-Uni et de 137 € en France. Les Allemands et les Anglais produisent annuellement 2 000 heures de fiction, les Français 700 (public et privé confondus).

## France Télévisions

# L'uniformisation poursuit sa route

Si le président de la République, le gouvernement et certains parlementaires ont l'audiovisuel public dans leur viseur, la direction de France Télévisions ne les a malheureusement pas attendus pour affaiblir notre service public. Par Véronique Marchand\*

Poursuivant la politique de son prédécesseur (Rémy Pflimlin, décédé en décembre 2016), Delphine Ernotte, nommée présidente de France Télévisions en avril 2015, a contribué à la suppression de près de 700 emplois entre 2011 et 2017. Elle a par ailleurs signé un contrat d'objectifs et de moyens (Com) sous la présidence Hollande qui prévoit la disparition de 500 postes équivalents temps plein d'ici 2020. Et depuis 2012, un véritable plan social silencieux continue d'exclure de nos tableaux de service des centaines de CDD et d'intermittents.

### S'adresser au consommateur et non plus au citoyen

Elle a bien l'intention de mener à terme la fusion des rédactions nationales de France 3 et de France 2. Yannick Letranchant, le nouveau directeur de l'information, vient d'ailleurs de confirmer le lancement de la quatrième phase du projet « Info 2015 », nom donné par l'ancien directeur de l'info Thierry Thuillier à son projet de fusion des rédactions nationales. La disparition de la rédaction nationale de France 3 est clairement un signal de « caporalisation » de l'info, un grand pas vers l'uniformisation, au service d'une vision politiquement correcte, économiquement libérale, qui s'adresse au consommateur et non plus au citoyen. Bref, la fin du pluralisme à France Télévisions.

Plus violemment qu'avant l'avènement de Delphine Ernotte, France 3 est plus que jamais dans le collimateur, considérée comme le premier « réservoir » à économies. L'actuelle direction a annoncé la fin de la diffusion des éditions locales (il en reste dix-sept dans tout le pays, employant près de deux cents personnes), même si un moratoire a été annoncé jusqu'au CCE de décembre. Depuis le début de l'année, France 3 a été réorganisée sur le schéma des nouvelles régions administratives,

ce qui aboutit à des mutualisations d'émissions existantes sur le nouveau grand périmètre régional, donc une réduction de l'activité. Et comment ne pas pester contre la fabrication partiellement confiée au privé de magazines de France 3, faussement présentés comme régionaux ? Enfin, sur France 3 comme sur France 2, la concession aux sociétés privées de production de la fabrication de magazines emblématiques du service public reste désespérément la règle.

### Mauvaises conditions de travail à la chaîne info

Espérons pour Delphine Ernotte que son projet de feuilleton pour France 2 à 18 h, à la rentrée 2018, connaîtra le succès de « Plus belle la vie ». Dommage que pour le mettre en œuvre, on décide de sacrifier bon nombre des fictions tournées chaque année par la filiale de production de France 3. Quant à la chaîne info, si sa version numérique est un succès – précisons tout de même que sa rédaction existait depuis plus de cinq ans –, sa version TNT, créée ex nihilo, est pour le moins décevante. Non seulement l'audience n'est pas au rendez-vous (0,4 % début octobre), mais les moyens non plus. Les conditions de travail sont déplorables, notamment pour les journalistes deskeurs, postés et contraints à faire du montage et du mixage. À Radio France comme dans les nombreux services sommés de « prêter » des personnels à France Info, on s'impatiente. Mais comme cette nouvelle « offre publique d'info » est lancée depuis plus d'un an, la présidente est déjà passée à autre chose. Pas sûr que ce soit au service d'un projet de développement de notre service public, chargé d'informer, de cultiver et de divertir. ■

\* Journaliste à France 3 Lille, secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions.

## France 3



A l'occasion du CCE de France Télévisions, fin septembre, les salariés des locales de France 3 se sont mobilisés.

# Les éditions locales en sursis

Dans le collimateur de la direction de France Télévisions depuis des années, les locales de France 3 risquent de perdre leurs éditions propres. Ces sept précieuses minutes d'information de proximité devraient à terme basculer dans le giron régional et disparaître des écrans. *Par Carole Collinet-Appéré\**

**L**a direction de France Télévisions joue avec les nerfs des salariés des locales de France 3. Après avoir annoncé la suppression des éditions d'information de proximité en janvier 2018, elle décrète que ce projet est suspendu... provisoirement. Jusqu'à quand ? Aucune réponse. La nouvelle est tombée début octobre, en plein débat parlementaire sur le budget de l'audiovisuel public. Le rapport ? Aucun, a priori, si ce n'est que le mouvement

de contestation des locales, qui a rallié de nombreux élus, dont des députés, « parasitait la sérénité des débats », selon un directeur régional de France 3. Trop bruyants, les localiers, au goût de la présidente de France Télévisions ? Et pour cause.

## Du flottement dans la direction de France Télévisions

Mobilisés depuis septembre, les salariés ont très vite bâti leur mouvement de résistance

et porté leur colère jusqu'au siège du groupe public à Paris, à l'occasion du comité central d'entreprise, dont un point de l'ordre du jour concernait l'avenir des locales. Ils se sont donc invités dans la discussion pour avoir voix au chapitre. Delphine Ernotte a écouté leurs arguments. Or, il régnait comme un flottement, voire du cafouillage, sur ce dossier. D'un côté, la présidente de France Télévisions qui précise qu'il n'y a pas de « plan national de suppression ►►

►► des locales ». De l'autre, la directrice de France 3 qui laisse entendre le contraire. Et, dans le même temps, les dix-sept locales qui apprennent qu'elles seront rayées de la carte. Pas simple de s'y retrouver quand, face aux salariés, le son de cloche parisien change de tonalité. Si les salariés des locales n'étaient pas venus à ce CCE, le sort des éditions aurait été vite réglé. Delphine Ernotte a quand même tenu à rappeler que « chaque directeur régional est patron de sa région et libre de décider », tout en martelant les éléments de langage habituels : manque de visibilité des éditions, perte de téléspectateurs, etc. À ceci près que la visibilité des éditions aurait pu être améliorée depuis longtemps si la direction de France Télévisions s'était donné les moyens de les diffuser sur les box au lieu d'y opposer d'emblée un refus ferme. Elle n'en a d'ailleurs jamais chiffré sérieusement le coût, malgré les demandes répétées des salariés et des représentants du personnel.

### Variable économique et éditoriale

Affirmer devant les salariés « qu'il n'y a pas de plan national » ou que les directions régionales ont les mains libres ne dupe personne. N'est-ce pas Paris qui a demandé à ces mêmes directeurs de suspendre provisoirement le projet de suppression ? Libres de décider, les « patrons » des régions de France 3 ? En tout cas, invités à « faire de la pédagogie » auprès des salariés. Sous-entendu : les amener à

accepter l'inacceptable. Invités aussi, on s'en doute, à rassurer les nombreux élus qui, dans leurs territoires respectifs, manifestent leur soutien aux locales, courriers et déclarations publiques à l'appui.

La direction joue évidemment sur la sémantique, indiquant que les implantations seront maintenues et qu'aucun poste ne sera affecté. Faux ! On sait d'ores et déjà que certains postes sont clairement visés, comme par exemple ceux de l'assistante d'édition et du preneur de son/mixeur à Brest. Ces disparitions de postes vont, par ricochet, pénaliser les CDD qui assurent les remplacements, alors que leur situation est déjà précaire.

Des incidences, il y en aura également sur l'éditorial, puisque la suppression de l'édition locale signifie la fusion avec le journal régional. Les arbitrages des reportages seront automatiquement transférés vers les régions. Une sorte de centralisation régionale qui colle mal avec la notion d'information de proximité. La proximité à des centaines de kilomètres du terrain local ? Quel paradoxe ! Depuis des années, les éditions locales servent de variable d'ajustement, tant économique qu'éditoriale. Économique quand il s'agit de supprimer ces journaux durant les vacances scolaires pour « limiter les ETP » (équivalents temps plein). Éditoriale quand des pages spéciales régionales viennent absorber le temps d'antenne des éditions locales

pour ne pas limiter celui du journal régional. Voilà à quoi les salariés des locales de France 3 sont régulièrement confrontés. Ce détricotage permanent alimente la perte de sens du travail. Ces décisions unilatérales nourrissent un peu plus la défiance et l'inquiétude.

### L'expérience peu engageante de Tours et Bourges

De plus, après la disparition des éditions de Tours et de Bourges il y a un an, le « retour d'expérience » s'avère catastrophique : solde des emplois négatif, information de proximité sous-traitée... L'argument d'une meilleure exposition de l'actualité locale et de la possibilité de réaliser plus de magazines ne furent que de belles promesses. Si la direction entend servir ce genre de discours aux salariés des locales existantes en leur faisant miroiter « une chance professionnelle », « un avenir plus radieux », ces exemples ont de quoi refroidir. Le mouvement des locales amorcé en septembre montre en outre la détermination des localiers de France 3 à se battre pour sauver les éditions de proximité. Ils bénéficient désormais de relais dans la sphère publique. En décembre, le CCE de France Télévisions se penchera à nouveau sur le dossier des locales. Les salariés seront au rendez-vous. ■

*\* Journaliste à la locale de France 3 Brest, secrétaire générale adjointe du SNJ-CGT France Télévisions.*



Paris 2024

# Je ne veux voir qu'une tête !

Recalée à plusieurs reprises, la candidature de Paris aux jeux Olympiques a été retenue pour 2024, alors que la ville était seule en lice. Un dossier qui ne suscite quasiment aucune remise en cause dans les médias, frappés d'unanimisme béat.

Par Bors De Carlisle

C'était en septembre. Soutenance de master au Celsa Paris-Sorbonne, l'école des hautes études en sciences de l'information et de la communication<sup>1</sup>. Un mémoire ayant pour thème la candidature de Paris aux jeux Olympiques 2024. Plus précisément, « les postures médiatiques et la rhétorique de ses acteurs ». Plan classique en trois parties, références universitaires érudites, dont l'inévitable Michel Foucault, décryptage savant, et, soudain, une évidence. De ses échecs olympiques précédents, Paris aura au moins appris une chose. Désormais, la candidature sait verrouiller efficacement sa communication. Sauf que l'information, elle, n'y trouve pas trop son compte. La confirmation est venue le 14 septembre, au cours de la session à Lima du Comité international olympique.

À peine Paris désignée ville hôte des jeux Olympiques 2024, un déferlement d'images et de commentaires enthousiastes sature l'espace médiatique. Avec apparition soudaine, sur les écrans et dans les colonnes des journaux, d'experts autoproclamés de l'olympisme ou de l'économie du sport. Et, surtout, une affirmation répétée en boucle et jusqu'à la nausée : un tel succès – obtenu sans opposition, Paris étant seule en lice – est forcément synonyme de prospérité à venir. Bref, la grosse artillerie est déployée afin de tuer dans l'œuf tout débat sur le bien-fondé d'un tel projet. Un point très sensible, dans la mesure où, à aucun moment, la population concernée n'a été consultée par référendum. À l'inverse de certaines de ses ex-rivales, comme Hambourg ou Budapest.

## Parler sans voir ni savoir

Vouloir créer du consensus dans une telle affaire est légitime de la part des promoteurs du projet. Mais cette démarche devient

problématique quand elle se transforme en recherche systématique d'un unanimisme médiatique. Elle l'est davantage encore quand les journalistes n'ont pas accès aux documents censés leur permettre de se faire par eux-mêmes une idée du dossier, notamment ses coûts de candidature. Ainsi, mettre la main sur l'intégralité de l'étude concernant les retombées économiques à venir de l'événement, commanditée par le comité de candidature et réalisée par le Centre de droit et d'économie du sport de Limoges, relevait du parcours du combattant. Même chose pour le rapport Keneo ou l'étude de faisabilité ayant préparé la décision de candidature parisienne. En revanche, des résumés ou notes de synthèse – tous très encourageants – de ces travaux ont été très généreusement distribués. En clair, chacun est fermement encouragé à gloser – positivement – sur une matière complexe, sans se montrer trop regardant sur les détails. Le plus étonnant étant que, côté presse, cette démarche soulève bien peu de réticences.

## Simple relai médiatiques

Des plunitifs français qui se montrent étonnamment peu troublés à l'idée d'être incités à œuvrer comme simples relais médiatiques, oubliant à cette occasion toute idée de mise à distance critique. De cet étrange effacement des barrières traditionnelles naît donc l'idée, un peu surréaliste, d'un consensus national ne reposant sur aucune consultation nationale formelle. À titre de comparaison, on se souviendra qu'à l'occasion de la candidature finalement couronnée de succès de Londres pour les Jeux de 2012, la presse britannique n'avait pas hésité à tirer, parfois à boulets rouges, sur les responsables du projet olympique, et sans que cela ne plombe les chances britanniques, bien au contraire. La démarche avait

même probablement apporté un surcroît de crédibilité à Londres 2012 auprès d'un CIO pas dupe d'un unanimisme de façade. De ce point de vue, Paris 2024 aura sans doute été servi par le fait de se présenter seul à Lima devant les membres votants du Comité olympique.

## Même les écolos

Mais si, globalement, la presse française s'est montrée très sensible au « travailler ensemble » prôné par la candidature bleue, la démarche n'a pas davantage provoqué de réticences du côté des écologistes. Les précédentes candidatures parisiennes (pour les Jeux de 2008 et 2012) avaient pourtant soulevé une opposition très vive et particulièrement pugnace chez les amis de la nature. Cette fois rien de tel, un partenariat entre Paris 2024 et l'organisation non gouvernementale internationale WWF (Fonds mondial pour la nature) ayant même été signé.

La grande réussite de Paris 2024 aura donc été de parvenir à installer une forme de bienveillance à l'égard de son dossier, quand le lourd passé de défaites parisiennes en la matière ne plaiderait pas forcément en sa faveur. Pour autant, même écartées ou anesthésiées, quelques problématiques demeurent, notamment celle liée aux questions sociales. Sur ce point, on observera que la signature en mars dernier d'une charte sociale entre le comité de candidature et les cinq principales organisations syndicales françaises est intervenue bien tardivement. Et sans faire la une des journaux. ■

1. Jean-Denis Gitton, « La candidature de Paris aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 », master professionnel dirigé par Karine Berthelot-Guiet, Paris, 2017.





# Le reporter photographe, militant du SNJ-CGT; a bien été discriminé

La Cour de cassation a tranché dans une affaire vieille de cinq ans. En refusant, sans raison valable, la candidature d'un de ses journalistes à un poste à responsabilité et en lui préférant un candidat externe, la direction de l'AFP est bien coupable de discrimination syndicale.

**L**a Cour estime « qu'il n'y a pas lieu de statuer par une décision spécialement motivée » et « rejette le pourvoi ». C'est en des termes très secs que la Chambre sociale de la Cour de cassation a donné tort, le 20 septembre, à l'AFP dans un conflit pour discrimination qui l'oppose depuis plusieurs années à l'un de ses reporters photographes, militant du SNJ-CGT.

Rappel des faits. Jusqu'en 2005, le photographe en question connaît une évolution de carrière conforme aux règles en vigueur à l'AFP. À partir du moment où il obtient son premier mandat au SNJ-CGT, sa progression est bloquée. À une dizaine de reprises, il postule sur des postes proposés par la direction : rédacteur en chef France, chef des reporters photographes Paris/province, adjoint au chef photo France... À chaque fois, un refus, pour des raisons qu'il estime non motivées. En 2012, il présente à nouveau sa candidature, au poste de rédacteur en chef photo France.

## Un candidat qui "adhère aux projets de la direction"

C'est un candidat extérieur à l'agence qui lui a été préféré, au motif officiel qu'il venait d'« une agence tournée vers le magazine et l'illustration, ce qui n'est pas le point fort de l'AFP », ou encore qu'« il a noué des contacts dans le monde politique et dans le monde économique ». Autre argument utilisé par la direction : le candidat externe est « plus en adéquation avec les attentes de la direction de l'information » et il « adhère aux projets de la direction ».

## Refus "sans explications ni raison objective"

Justifications un peu légères quand on sait que l'AFP n'a, à aucun moment, remis en cause les qualités professionnelles de son reporter photographe, qui affiche vingt-cinq ans d'ancienneté, mais, visiblement, aussi le gros défaut d'être délégué du personnel SNJ-CGT. Résultat : en novembre 2015, la chambre

sociale de la cour d'appel de Toulouse condamne l'AFP pour discrimination syndicale et relève, notamment, « le caractère subjectif et non matériellement vérifiable des motifs avancés par l'AFP pour justifier son choix du candidat externe, seul autre candidat déclaré, pour occuper ce poste ». Les juges précisent également que ses nombreuses autres candidatures antérieures ont toutes été refusées « sans explications ni raison objective ».

Il en fallait visiblement plus pour faire renoncer la direction, qui s'est pourvue en cassation, avec le résultat que l'on sait. Il est vrai qu'elle avait une image de façade à défendre puisqu'il y a deux ans tout juste, le PDG Emmanuel Hoog avait déclaré devant tous les secrétaires de branches CGT (SNJ-CGT, Ufict-LC et SGLCE) que « la discrimination syndicale n'était pas un sujet à l'Agence ». Après cinq ans de procédure, la Cour de cassation a tranché et prouvé le contraire. ■



# Libérez

## Loup Bureau

### et les journalistes

### emprisonnés en Turquie



Une banderole réclamant la libération de Loup Bureau avait été affichée à l'occasion de Visa pour l'image, par la CGT des pyrénées-orientales et le SNJ-CGT.

# Loup Bureau :

# “Le régime turc est en pleine dérive autoritaire”

Accusé de « terrorisme », le journaliste français Loup Bureau a été emprisonné en Turquie pendant cinquante-deux jours. Il avait simplement fait son métier, rencontrant des combattants kurdes pour les besoins d'un reportage diffusé en 2013 par TV5 Monde. Il revient pour *Témoins* sur ces événements.

*Propos recueillis par Patrick Kamenka*

### *Dans quelles conditions avez-vous été arrêté ?*

J'ai été arrêté le 25 juillet à la frontière irako-turque alors que je me rendais à Lesbos [en Grèce], chez une amie. J'avais atterri une semaine avant à Erbil, où je venais de demander une autorisation officielle pour passer en Syrie, au Kurdistan syrien pour être précis. L'idée était de revenir sur les pas de mon reportage réalisé fin 2013 sur les combattants YPG. D'après mes contacts au Kurdistan

irakien, l'autorisation ne devait pas arriver avant au moins deux semaines. Elle est assez compliquée à obtenir et certains journalistes ne l'obtiennent même jamais. Après une semaine passée à Erbil, où je logeais chez des amis journalistes, j'ai donc décidé de partir pour Lesbos et de continuer les démarches de là-bas. Pour la petite histoire, l'ironie, c'est que j'ai en fait reçu cette autorisation le lendemain de mon départ, le 26 juillet. À la frontière, mes nombreux visas sur mon

passport, surtout le visa pakistanais, ont posé problème. J'ai été rapidement placé en garde à vue pour des photos prises au Kurdistan syrien, matière considérée comme propagande terroriste, et une photo en particulier, sur laquelle je posais avec des combattants. Ils étaient en fait les personnages de mon reportage de 2013, réalisé pour TV5 Monde. Il faut savoir que l'organisation n'était pas, à l'époque, considérée comme terroriste par la Turquie. C'est un

détail qui a son importance. Bien sûr, avec le recul, je m'en veux d'avoir accepté cette photographie et surtout de ne pas m'être suffisamment protégé pour éviter que ce genre d'image atterrisse sous les yeux de la police turque. Le lendemain de mon arrestation à la frontière, après une nuit d'interrogatoire au commissariat de Silopi, un juge a prononcé ma libération. J'ai été amené à la station de bus de Silopi, où j'ai pu prendre un ticket de bus pour Istanbul mais, dans la foulée, un autre juge a exigé mon arrestation. Ce qui est normalement impossible, judiciairement parlant. J'ai été transféré à Sîrnak, le chef-lieu de la région, et j'ai passé six jours en garde à vue, dans des conditions parfois un peu brutales. Je n'ai pas été malmené physiquement mais on m'a souvent menacé et intimidé. On a essayé de me casser psychologiquement. Ce fut très dur, même si je comprenais qu'à ce stade, je n'étais qu'en garde à vue, que ce n'était pas encore « trop grave ». Je n'ai été que très peu nourri durant cette période, des biscuits et des bricks de jus de fruit. Physiquement, je me sentais vraiment faible. Au bout des six jours, je me suis retrouvé devant une juge, sans aucune autre information. Les appels à ma famille ou au consulat m'avaient été systématiquement refusés. Le procès a duré à peine dix minutes : je n'ai pas compris ce qui se passait, on ne me traduisait que les questions qui m'étaient posées. Et puis on m'a annoncé que j'étais incarcéré, pour une période indéterminée, que j'allais être emmené en prison...

### ***Et en prison, comment cela s'est-il passé ?***

Les conditions étaient au final plutôt bonnes. Une cellule d'à peu près 40 mètres carrés, une cour extérieure à laquelle j'avais accès dans la journée, des repas quotidiens et la possibilité d'acheter quelques produits de nécessité par l'intermédiaire des gardiens, au petit marché de la prison. J'ai été placé en isolement dès le départ. J'ai d'abord été réconforté par l'idée d'être seul car je ne savais pas à quoi m'attendre. J'imaginai la prison comme un univers ultra-violent et brutal, ce qui n'était pas le cas. Du moins, ce n'est pas ce que j'ai vu, cloîtré dans ma cellule. En fait, c'est cet isolement qui fut le plus dur à supporter. Pendant toute ma détention, soit un peu plus de 45 jours, je n'ai pas connu autre chose que ma cellule et le parloir, où venait me rendre visite, tous les quatre ou cinq jours, mon avocat turc.

### ***Aviez-vous connaissance du mouvement de solidarité pour votre libération ?***

Je n'ai eu que très peu de nouvelles de

l'extérieur. J'avais le droit à un appel de dix minutes tous les quinze jours, soit presque rien quand on est en isolement total. Je le passais à mon père, qui tentait de m'apporter un peu d'espoir. À deux reprises, une délégation française a obtenu l'autorisation de venir me rendre visite. Elles ont pu me faire parvenir des lettres de mes proches et des livres. Deux choses qui m'ont été indispensables pour tenir. Mon avocat ne me donnait que très peu de nouvelles quant à la mobilisation. Il se consacrait surtout à l'aspect judiciaire. Mais il faut savoir que les parloirs sont enregistrés et qu'il ne pouvait pas tout me dire. De son côté, il a travaillé avec les autorités françaises, sans prendre en compte la mobilisation en cours en France pour me sortir de là. J'avais donc conscience d'une mobilisation, mais j'ignorais son ampleur. Je n'ai vraiment réalisé tout cela qu'une fois arrivé en France, en descendant de l'avion. J'ai vu la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, les médias sur le tarmac, on m'a passé au téléphone le président de la République. Et, surtout, j'ai pu parler avec mes proches et ma famille. Ce fut bien sûr, humainement, un moment très fort.

### ***Votre arrestation, comme auparavant celle d'autres journalistes étrangers, est-elle un avertissement des autorités turques pour interdire toute couverture de la Turquie et notamment les zones du Sud-Est, celles du Kurdistan turc ?***

Pour moi, il s'agit d'un message visant à intimider définitivement les journalistes. C'est une manière de dire à tous ceux qui voudraient travailler dans cette région que la Turquie est prête à aller très loin pour empêcher qu'on s'intéresse à ce qui s'y passe. Aujourd'hui, parler du Kurdistan et des Kurdes de manière générale est un sujet absolument tabou en Turquie. On est parvenu à un stade de psychose absolue. Il y a quelques mois, un journaliste étranger dans la région se faisait arrêter pour quelques heures, quelques jours. Avec Mathias Depardon, plusieurs mois, c'était déjà exceptionnel. Je pense que mon cas l'est encore plus, car c'est la première fois que les autorités turques arrêtent un journaliste étranger en l'inculpant de « terrorisme » et ne le relâchent que cinquante-deux jours plus tard. D'une certaine manière, il n'y a plus de neutralité journalistique en Turquie. On peut dire qu'il y a une véritable guerre de l'information menée par le pouvoir turc. Et malheureusement, je pense qu'ils sont en passe de la gagner. Aujourd'hui, la région du Kurdistan turc est un véritable trou noir

de l'information. Absolument personne n'est autorisé à y travailler. Par exemple, personne n'a accès à cette ville de Sîrnak, où j'ai été incarcéré, et dont le centre-ville a été totalement détruit par les combats entre l'armée turc et les combattants du PKK. C'est terrible, parce que, comme toujours, ce sont les civils qui sont les premiers à pâtir de cette situation. Personne n'est là pour leur donner une voix.

De manière générale, il ne s'agit pas seulement du Kurdistan turc mais du pays tout entier. À Istanbul, des confrères sont tout aussi inquiets, même si leur travail ne traite pas du Kurdistan. En plus de cela, une partie de la société civile – intellectuels, écrivains, membres d'associations – est progressivement mise derrière les barreaux au nom de cette « guerre contre la terreur » martelée dans les médias. Le pays vit vraiment des heures très sombres.

### ***Les syndicats de journalistes français, avec la Fédération internationale des journalistes et de nombreuses ONG, se sont mobilisés pour votre libération. Ils ont également exigé que les cent soixante journalistes qui sont derrière les barreaux en Turquie soient libérés. Quel message adressez-vous à nos confrères turcs et kurdes ?***

Je pense que les médias occidentaux ont aujourd'hui une vraie responsabilité. Il faut parler de ce qui se passe en Turquie, notamment de la situation de ces cent soixante journalistes incarcérés pour avoir simplement fait leur travail. Personnellement, j'ai bien conscience d'avoir bénéficié de ma nationalité française. C'est parce que je suis français qu'aujourd'hui j'ai retrouvé ma famille et que je peux m'exprimer à nouveau. Mais nous n'avons pas le droit d'abandonner ces journalistes, sous prétexte qu'ils ne sont pas français, à un régime turc en pleine dérive autoritaire. De nombreuses associations et organisations, dont RSF, sont d'ailleurs mobilisées depuis déjà plusieurs mois pour tenter d'alerter sur la situation à laquelle doivent faire face ces journalistes. De manière personnelle, avoir vécu l'emprisonnement me fait sentir plus proche de ces journalistes. La privation de liberté et l'isolement furent les choses les plus dures que j'ai pu expérimenter dans ma vie. On ne se rend pas compte à quel point ces journalistes ont eu, et pour certains ont toujours, un courage incroyable. Et le seul message que je pourrais adresser à mes confrères turcs et kurdes est qu'il faut continuer à tenir bon dans l'épreuve. ■

## Turquie

# Can Dunder à Paris : solidarité face à la répression

En exil en Allemagne, Can Dunder, rédacteur en chef du quotidien turc *Cumhuriyet*, était invité mi-septembre à la Fête de l'Humanité. Il a rappelé que son pays est « la plus grande prison de journalistes au monde » et appelé à soutenir ses confrères, harcelés par le pouvoir. *Par Patrick Kamenka*



Can Dunder et Johanna Fernandez, porte parole de Mumia Abu-Jamal, en septembre, à la Fête de l'Humanité.

« **J**e viens de la plus grande prison de journalistes au monde », clame avec force et gravité Can Dunder, ex-directeur de la rédaction du quotidien turc progressiste *Cumhuriyet*, invité mi-septembre à participer à plusieurs débats et rencontres à la Fête de l'Humanité, pour dénoncer la situation des journalistes turcs et kurdes et la mainmise d'Erdogan sur les médias turcs. La présence de Can Dunder sur le sol français coïncidait d'ailleurs avec la libération de son confrère français Loup Bureau, détenu en Turquie pendant plus d'un mois sous accusation de terrorisme. Après s'être félicité de ce dénouement heureux, Can Dunder appelle à « ne pas oublier qu'il y a encore cent soixante journalistes emprisonnés dans les geôles turques. Leur seul crime est d'avoir refusé d'abandonner la Turquie au fascisme en écrivant, en informant, en résistant. » Il martèle : « Leur seul crime est de lutter pour plus de démocratie, de justice et de liberté. Je vous demande de les soutenir. »

### “J'espère que le peuple turc gagnera”

Can Dunder, qui vit désormais en exil en Allemagne, a lui-même été emprisonné en novembre 2015 à la suite de révélations dans son journal sur le rôle des services secrets turcs (MIT) dans les livraisons d'armes à des groupes islamistes rebelles en Syrie. Il a été condamné avec son confrère Erdem Gül pour « divulgation de secrets d'État ». « À la suite de cet

article, Erdogan, dans une intervention à la télévision, m'a ciblé personnellement. Il a dit ouvertement que celui qui a écrit cet article, il ne le lâcherait pas. Depuis ce jour, il n'a de cesse de me poursuivre. J'espère de tout mon cœur que nous gagnerons, que le peuple turc gagnera », raconte le journaliste.

Depuis la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016, la répression qui s'est abattue, entre autres, contre les syndicalistes, les fonctionnaires, les juges, les chercheurs, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes « n'est plus seulement le problème de la Turquie ». Pour le rédacteur en chef de *Cumhuriyet*, il est clair qu'« on assiste à une attaque globale contre nos droits et nos libertés fondamentales. Et on ne peut vaincre cette attaque globale que par une prise de conscience collective et par une solidarité globale. »

### AKP, Gülen, « aucune différence entre les deux clans »

À ses yeux, le coup d'État se résume en « une opposition entre deux fractions » : les partisans du président turc Recep Tayyip Erdogan

et de son parti l'AKP (Parti de la justice et du développement), d'un côté ; le prédicateur Fethullah Gülen, qui vit en exil aux États-Unis, de l'autre. « Pour nous, il n'y a aucune différence entre les deux clans qui, pendant de longues années, ont travaillé la main dans la main. Mais il y avait tellement d'intérêts financiers en jeu que, comme un couple qui divorce, ils ont fini par laver leur linge sale en famille. Erdogan est actuellement en train d'achever le nettoyage. »

### « Nos valeurs communes doivent nous réunir pour combattre ensemble »

Lors de ses débats à la Fête, Can Dunder a pu rencontrer de nombreux militants turcs et kurdes, qui lui ont réservé un accueil chaleureux. Il a également pu saluer plusieurs acteurs de la solidarité internationale, comme Johanna Fernandez, porte-parole de Mumia Abu Jamal, journaliste afro-américain emprisonné à vie, accusé d'un crime contre un policier blanc qu'il a toujours nié avoir commis. Mumia, la « voix des sans-voix », est membre

d'honneur du SNJ-CGT. Can Dunder, dont l'épouse a interdiction de quitter la Turquie, vient de coréaliser un film sur son exil en Allemagne (diffusé sur Arte). Il a également fondé un site d'information, Özgürüz (« Nous sommes libres »), pour poursuivre la dénonciation des dérives du régime. En Turquie, la justice continue de poursuivre les journalistes et les médias : dix-sept collaborateurs de *Cumhuriyet* sont ainsi visés, accusés de complicité avec des organisations terroristes. Le 25 septembre, un des journalistes du quotidien *Kaddi Gürsel* a été remis en liberté. Une nouvelle audience sur le sort de ce quotidien devait se tenir à Istanbul le 31 octobre.

Avant de repartir pour Berlin, Can Dunder a fortement critiqué l'Occident qui, selon lui, « a choisi le camp d'Erdogan, car la Turquie est un membre important de l'Otan et aussi un marché économique important ». Il a aussi lancé un appel urgent à la solidarité : « Nos valeurs communes doivent nous réunir pour combattre ensemble. » ■

## Malte

# Assassinat d'une journaliste qui dérangeait

**D**ans un communiqué commun, le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et la FIJ-FEJ ont dénoncé l'assassinat de Daphné Caruana Galizia, journaliste maltaise tuée le 16 octobre dans l'explosion de son véhicule. Les syndicats reprennent les propos de son fils Matthew, lui-même journaliste : « Ma mère a été assassinée parce qu'elle s'est dressée entre la règle de droit et ceux qui voulaient l'enfreindre, comme beaucoup de journalistes. Mais elle a aussi été visée parce qu'elle était la seule personne à le faire. C'est ce qui arrive quand les institutions d'un État sont inaptes : la dernière personne à rester

debout est souvent un journaliste. Ce qui en fait la première personne à mourir. »

Le communiqué rappelle que « Daphné Caruana Galizia, 53 ans, n'avait de cesse, à travers ses écrits et notamment son blog très populaire, de dénoncer les nombreuses affaires de corruption au sein du gouvernement maltais, dont l'île est un des paradis fiscaux en Europe ». Il précise qu'« au printemps dernier, elle avait mis en cause des proches du Premier ministre Joseph Muscat, dont son épouse, accusée d'avoir ouvert un compte au Panama pour y verser, entre autres, des pots-de-vin en provenance d'Azerbaïdjan ».

Les syndicats français de journalistes et la FIJ-FEJ ont interpellé la Commission européenne, lui demandant ce qu'elle « entreprend pour éradiquer les paradis fiscaux » et « pour protéger les journalistes contre les ennemis de la liberté d'informer ». Le communiqué conclut en dénonçant « la multiplication des assassinats de journalistes au Mexique, en République dominicaine, en Russie, en Inde, en Guinée, etc. Les journalistes sont devenus la cible privilégiée des hommes de main des régimes corrompus, gangrenés par les mafieux : en 2017, cinquante et un d'entre eux ont payé de leur vie le simple fait d'informer les citoyens. » ■

## PROFESSIONNELS DE LA PRESSE, NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS

### EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site [www.audiens.org](http://www.audiens.org)



## Nos métiers

### RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

### ASSURANCE DE PERSONNES, DES BIENS ET DES ACTIVITÉS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

### ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

### SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

### MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Du préventif au curatif, Audiens met en œuvre des dispositifs pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient. Et développe des programmes spécifiquement dédiés aux professionnels de la culture, avec le CMB.

### CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.

### FAIRE LE POINT SUR SA CARRIÈRE

Dès 45 ans, Audiens propose aux salariés de rencontrer un conseiller pour un Entretien information retraite (EIR), gratuitement. Lors de l'entretien, nous examinons l'ensemble du relevé de carrière du salarié. Une simulation du montant de ses pensions lui est communiquée. Pour plus d'informations et contacter un conseiller : **0 173 173 755**

